



Laurier-Station

une ville à la campagne

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de Laurier-Station a adopté à sa séance extraordinaire du 1^{er} avril 2026, le règlement 03-26 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 743 000 \$ concernant la phase 3 du réaménagement du Parc des Alliances** ». L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Donné à Laurier-Station,
ce 13 mai 2026.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Laurier-Station, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 mai 2026.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint